laeghe, les Chagrins; 6e, G. Merlens, les Blagues Vides; 7e, L. Hontebeille, les Cagouettes Vernies; 8e, J. Dath, les Bons Amis.

Boulevard Maréchal-Vaillant. — 1er prix, D. Longuépée; 2e, J. Delmazure; 3e, G. Montaigne; 4e, L. Delmaude; 5e, E. Lelièvre; 6e, E. Letteur; 7e, A. Doneveaux; 8e, L. Anguet.

Rue des Bois-Blancs. — 1er prix, A. Coppaert; 2e, J. Sandart; 3e, J. Devisme; 4e, M. Marcelle; 5e, L. Fadinard; 6e, A. Gesquiere; 7e, Edgard Thomas; 8e, E. Dupriez.

Place Vauban-Leur. — 1er prix, G. Lemaire, Tristes Sires; 2e, M. Ducatillon, Chacun Un; 3e, A. Becquart, Amis du Ballon; 4e, E. Vercruysse, Amis du Ballon; 5e, C. Vanbortel, Amis du Ballon; 6e, L. Caby, Amis du Ballon; 7e, G. Gérdif, Grand Bonheur; 8e, V. Debock.

Faubourg de Béthune. — 1er prix, Gomar, les Rats de Tranchées; 2e, A. Planche, les Humanitaires; 3e, A. Castel, les Bricoleux; 4e, E. Guislain, les Mal Marlés; 5e, Deswatte, les Bricoleux; 6e, Mercq, les Bricoleux; 7e, Delobel, les Rats de Tranchées; 8e, Béhague, les Bricoleux.

Rue Lamarck. — 1er prix, J. Versielle, les Sans Tabac; 2e, J. Claus, les Vas Partout; 3e, Fr. Claus, les Enfants de Gambetta; 4e, Fr. Declutte, les Vas Partout; 5e, Ch. Cuvelier; 6e, A. Decoster; 7e, R. Courmont; 8e, Descriver.

Résultats du Concours Hippique

SECONDE JOURNEE

C'était la première manifestation sportive de ce genre qui avait lieu depuis la guerre. Le succès en fut considérable.

Parmi les notabilités présentes, citons les généraux Lacapelle, commandant le 1er corps d'armée; Grégoire, commandant d'armes, et Dupuytor, commandant la subdivision; Bordes, conseiller de préfecture; Ovigneur, ancien conseiller municipal; Ch. Verley-Bollaert, ancien président du tribunal de commerce; Ernest Wargny; Maurice Wallaert; Georges Masquelier; Martin, notaire; Jean Fauchille; Grimpet, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Boudry, juge au tribunal; Leys, président du syndicat des agents de change; Toussaint, vice consul de Suède et Mme Toussaint; le capitaine Bohowiez, du 6e chasseurs, et Mme Bohowiez; M. et Mme Marcel Fauchille-Leblanc; M. et Mme Emile Wallaert-Lebian; M. et Mme Jacques Delesalle-Crépy; M. et Mme Rogeau-Drieux; M. et Mme Edmond Rogez; M. et Mme Catoire-Decamps; M. et Mme Jean Valdelièvre-Fauchille; M. et Mme Francis-Verley-Bernard; M. et Mme Edouard Leroy-Duhot; M. et Mme René Houssel; M. et Mme J. M. Lemaire; M. et Mme Gabriel Verley-Vandewèghe; M. et Mme Ch. Laproste-Bouchuey, etc...

Dans la tribune du jury: MM. Edouard Rasson; Alph. Pollet-Ternynck; Pierre Desrousseaux; Réquillart, du Club hippique de Roubaix; Ch. Guyot, de la Société hippique du Touquet-Paris-Plage; le colonel Gossart, du 6e chasseurs; Auguste Pouillier; Albert Vandewèghe; Alexis Thirlez, et Maurice Venot, de la Société hippique de Lille.

Les fonctions de commissaire général étaient remplies par M. André Cauchie, à la satisfaction générale.

La fanfare du 6e chasseurs prêtait son concours à la fête.

Voici les principaux résultats du concours hippique:

PRIX DE LA VICTOIRE (sous-officiers), chevaux montés par sous-officiers de l'armée active de la 1re région. — 14 concurrents. — 1er prix, « Oiseau », Maréchal des logis Picquet, du 6e chasseurs. W 2e, « Acrobate », Maréchal des logis Cribaillet. — 3e, « Diable à quatre », aspirant Dilly.

PRIX FAIDHERBE (coupe militaire), officiers, chevaux d'armes. — 34 concurrents. — 1er prix, « Incas », lieutenant Carton. — 2e, « La Victoire », lieutenant Carton, et « Kléber 14 », lieutenant Boré. — 4e, « La Loreley », commandant d'Hausen.

GRAND PRIX DE LA VILLE DE LILLE (Coupe civile pour chevaux non inscrits sur contrôle de l'armée. — 18 concurrents. — 1er prix (1.500 fr.), « Tapageur », à M. Costa. — 2e (1.000 fr.), « La Coldird », à M. Desmazières, monté par M. J. Delesalle. — 3e (500 fr.), « Coq de Roche », à M. J. Delesalle. — 4e (400 fr.), « Joyeux », à M. Costa. — 5e (300 fr.), « Ragah », à M. M. Desmazières. — 6e (200 fr.), « Pouf », à M. M. Desmazières. — 7e (200 fr.), « Jazz », à M. Marcel Guyot.

La réunion a pris fin à 18 heures et demie.

L'assassinat d'Essad Pacha avait été prémédité

C'EST UN AVIS

Paris, 14. — Au sujet de l'assassinat d'Essad Pacha, une personnalité de la colonie albanaise a déclaré: « J'estime que le meurtre était prémédité; actuellement, de nombreux agitateurs albanais se trouvent en Italie; or, l'assassin Rustem venait de Rome, d'où il semble être parti précipitamment après avoir acheté un revolver. A Paris, il ne chercha qu'une chose de mettre en rapport avec les personnes de l'entourage du général. Rustem serait l'exécuteur d'une décision prise par quelque société secrète que je n'en serais nullement étonné. »

A LA VILLA SAID

Paris, 14 juin. — D'un premier examen pratiqué par le docteur Paul, médecin légiste, il résulte que le général Essad Pacha a été atteint d'un premier projectile qui a traversé en sécon le thorax droit, et d'un second qui a pénétré dans le thorax gauche, se logeant probablement dans le poumon. Le praticien estime que la mort a dû être instantanée. L'autopsie ne sera pratiquée que mercredi, car on attend la femme du général qui a quitté Constantinople la semaine dernière, se rendant à Paris.

Aux abords de la villa Said, demeure d'Essad Pacha, règne le calme le plus complet. A gauche, en entrant, dans le salon éclairé par de nombreuses lampes sont déposées les feuilles sur lesquelles on s'inscrit; à droite se trouve la salle à manger, et dans le jardin d'hiver, sorte de serre qui lui est attenante, repose sur un sopha le corps du général. Un drap le recouvre entièrement.

Jusqu'à présent, se sont inscrit notamment: M. Vignon, représentant M. Millerand, président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères; M. Pachitch, ancien président du Conseil de Serbie; le comte Sonin Longars, ambassadeur d'Italie; M. Romanos, ministre de Grèce; le duc et la duchesse de Montmorency, etc...

Le procureur de la République, M. Scherdlin, accompagné de son substitut, M. Philippon, du docteur Paul, du juge d'instruction, M. Deif, s'est rendu cet après-midi à la villa Said, où se trouve déposé le corps d'Essad Pacha.

Des constatations nouvelles ont été faites. Le docteur Paul pratiquera demain l'autopsie. Le juge d'instruction se propose d'entendre demain et les jours suivants un certain nombre de témoins.

Le bon truc du locataire lui a joué un mauvais tour

Paris, 14 juin. — M. Louis Albertz, demeurant boulevard Beaumarchais, 59, à Paris, offrait de céder son appartement d'un loyer annuel de 1.400 francs, mais il fallait pour cela acheter l'installation électrique au prix de 16.000 fr. Cette installation avait été payée 600 francs. Sur une plainte d'une dame Radiguet, la Chambre correctionnelle a condamné M. Albertz à deux mois de prison et 500 fr. d'amende.

Découverte de charbonnages dans le Limbourg belge

Bruxelles, 14 juin. — Les journaux signalent qu'au cours de sondages pratiqués dans la province de Limbourg, aux environs de Lummen, on a découvert des gisements de charbon qui paraissent très importants.

Renaudel n'ira pas en Russie

Paris, 14. — Suivant la « France Libre », la Commission administrative du Parti Socialiste unifié a refusé à Renaudel l'autorisation qu'il avait demandée de se rendre en Russie.

La nationalisation des mines

LES MINEURS DE LA LOIRE LA RECLAMENT

Saint-Etienne, 14 juin. — Le Congrès des Mineurs, réuni à la Bourse du Travail, a donné mandat à ses représentants au Congrès national de la Fédération des Travailleurs du Sous-Sol de défendre la question de la nationalisation et de l'assimilation des conseillers prud'hommes mineurs au bénéfice des retraites et de demander des explications sur l'échec du dernier mouvement.

LA CRISE MINISTERIELLE ALLEMANDE

Heintze a dû renoncer à former le Cabinet

Berlin, le 14 juin. — La crise ministérielle continue à évoluer dans le sens déjà indiqué. Le docteur Heintze, chef du Parti socialiste allemand, est arrivé samedi à Berlin, et a été chargé hier d'assurer la formation du Cabinet.

Heintze a accepté la mission qui lui a été confiée et a aussitôt prié le Parti socialiste majoritaire de se mettre en rapport avec lui. Le soir, les deux représentants du Parti socialiste majoritaire, le chancelier Muller et le député Leebs, président du Parti, se sont présentés chez le docteur Heintze, qui avait également convoqué le député populiste Von Kardeff.

Le député Leebs a donné connaissance à Heintze des décisions adoptées à l'unanimité, dans la séance tenue par la fraction socialiste majoritaire nouvellement élue au Reichstag. Ces décisions sont ainsi conçues:

1. Toute participation à une coalition étendue vers la droite est interdite.

2. L'attitude des socialistes indépendants a rendu impossible la formation d'un Cabinet appuyé sur des partis de gauche.

3. On devra également s'opposer à la continuation de la politique de coalition avec le centre et les démocrates, cette politique étant devenue impossible.

Le député Leebs a ajouté que pour des raisons de politique extérieure et intérieure son parti n'estimait pas possible une collaboration avec les populistes allemands — conservateurs modérés — et il a en même temps déclaré que l'accroissement qui avait pu se produire au cours de la campagne électorale n'avait pas influé en rien sur les décisions des socialistes majoritaires.

Heintze a rendu compte au président Ebert des résultats de ses démarches et a fait connaître que dans ces conditions il devait renoncer à poursuivre sa mission.

KAUTSKI ET LES INDEPENDANTS

Berlin, 14 juin. — Kautski, commentant dans l'« Arbeiter Zeitung » la formation du Gouvernement purement socialiste en Allemagne, propose le programme suivant, qui devrait rallier majoritaires et indépendants.

1. Liquidation des affaires résultant de la guerre. — 2. Etablissement de production limitée, et socialisation des domaines qui se prêtent actuellement à cette mesure, à savoir mines, forêts, etc...

Kautski invite les Indépendants à s'unir aux Majoritaires en leur montrant combien ils seraient maladroits, d'attendre la remise du pouvoir aux mains d'une coalition bourgeoise qui vient de prouver au prolétariat la nécessité d'une union.

UN CABINET BOURGEOIS ?

Berlin, 14 juin. — Le docteur Trimporn, président du groupe du centre, est chargé de former un nouveau ministère.

L'ETERNEL FIANCÉ

285 Femmes

voulaient épouser Landru

LE MODERNE BARBE-BLEUE AVAIT JETE SON DEVOLU SUR 169 D'ENTRE ELLES

Paris, 14 juin. — M. Bonin, juge d'instruction, qui résume sa longue enquête en faisant connaître le résultat à Landru avant la clôture définitive de l'instruction, a établi ce qu'avait dépensé l'inculpé sur les quarante mille francs que lui avait procurés la mort de dix femmes.

Il a remis 3.700 francs à sa famille, et 3.700 francs à sa maîtresse, la chanteuse de café-concert Mlle Segret. Le genre de vie que menait Landru, ses déplacements continuels et ses locations de villa à Vernouillet et à Gambais lui coûtaient fort cher. C'est ce qui explique que sur les 40.000 francs que lui a procuré l'assassinat de dix femmes, il n'ait plus qu'une 40 fr. 25 le 13 avril 1919 quand il a été arrêté.

L'instruction a établi que Landru avait monté une véritable agence matrimoniale dont il était le seul et éternel fiancé.

La correspondance matrimoniale de l'inculpé a été retrouvée dans ses cartons. Il en résulte qu'il a reçu des lettres de 283 femmes, et qu'il a répondu à 169 d'entre elles.

Toutes ces femmes ont été recherchées et chacune a fait l'objet d'une enquête spéciale. Les unes sont mariées, d'autres sont restées dans leur famille, quelques-unes sont décédées de mort naturelle. Les preuves de ses relations nombreuses avec des femmes attirées toutes par des promesses de mariage, et que le juge a placées sous les yeux de Landru ont contrarié fort le Barbe-Bleue de Gambais, qui s'est renfermé dans son mutisme habituel.

La remise de la Croix de Guerre à Valenciennes

EST REMISE A PLUS TARD

LE MINISTRE DU COMMERCE N'IRA PAS EN CETTE VILLE LE 28 JUIN

La Municipalité de Valenciennes a été avisée lundi matin, que M. Isaac, ministre du Commerce, ne pouvait venir à Valenciennes, le lundi 28 juin.

La Commission des Fêtes a été convoquée d'urgence pour aujourd'hui, mardi 15 juin, à 17 h.

Nous croyons savoir que la commission dans cette réunion, remanierait le programme des Fêtes qui ne comporterait plus l'inauguration, au cimetière, du projet de monument aux Morts du statuaire Roset; au Lycée, du tableau commémoratif aux anciens élèves morts pour la Patrie, du peintre Rufin, le concert et le banquet traditionnel de l'Union Valenciennoise.

De ce chef on écartera toute la partie spécialement prévue à l'occasion de la remise de la Croix de Guerre.

La Commission aura également à se prononcer sur le jour de ces fêtes qui pourraient bien avoir lieu le dimanche 27, au lieu du lundi 28.

LILLE

LILLE LA NUIT

UNE FEMME ATTAQUEE ET DEVALISEE

Dans la soirée de dimanche, vers 11 heures, Mme Hermine Hurez, 38 ans, ménagère, 77, rue de la Monnaie, passait place du Concert, lorsqu'elle se trouva attaquée par plusieurs individus.

Pendant que l'un lui immobilisait les bras, deux autres lui dérobaient sa fourrure et son sac à main contenant une somme de 28 francs.

Aux cris poussés par la victime, les malfaiteurs prirent la fuite.

Mme Hurez a porté plainte à M. le commissaire de permanence et a pu fournir un signalement assez précis sur ses agresseurs, qui ne resteront pas, espérons-le, introuvables.

AU PARQUET

LE CHAUFFEUR AVENTURIER VA RETOURNER A PARIS

M. Merchier, juge d'instruction, a signé hier après-midi, une ordonnance de dessaisissement au profit du Parquet de la Seine, de l'affaire du chauffeur Albert Van den Bosch, qui vola, à Paris, l'auto de sa patronne, Mlle Camphel, et qui fut arrêté le 11 juin, à Lille.

Van den Bosch partira très probablement aujourd'hui pour Paris.

UN RAT DE GOUTTIERE ARRETE

Un malfaiteur s'est introduit, au cours de la nuit de dimanche à lundi, dans la chambre de M. Achille Caron, 38 ans, cocher au service de M. Guillot, industriel à Maresquel, de passage à Lille.

Pour pénétrer dans le logement situé au 2e étage du numéro 2 de la place St-André, le cambrioleur avait emprunté le chéneau et s'était introduit par la tabatière. Il s'était retiré en emportant un portefeuille contenant une somme de 390 francs et divers papiers.

Lundi matin, M. Caron porte plainte, et l'agent de sûreté Desmulier fut envoyé pour procéder à une enquête.

Au cours des investigations, le policier fut assez heureux de mettre la main sur le coupable, un nommé Fernand Wagée, 26 ans, de Tournai, qui logeait dans la chambre contiguë à celle du plaignant.

Wagée avoue être l'auteur de ce vol et rembourse l'argent.

Il a été néanmoins maintenu en état d'arrestation et déféré au Parquet.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Bourse du Travail de Lille

Jeudi 17 courant, à 18 heures 30, Assemblée générale de tous les délégués des Syndicats adhérents à la Bourse du Travail de Lille.

Ordre du jour: Proposition du Syndicat de la Métallurgie — Projet de manifestation — Questions diverses.

Vu l'importance des questions à discuter, nous comptons sur la présence de tous. Il ne sera pas envoyé de convocations individuelles, le présent avis en tenant lieu.

Pour la Commission exécutive:

Le secrétaire par intérim: A. BAUCHE.

UNE REUNION DES COMMISSIONNAIRES PUBLICS

Dans son assemblée générale du samedi 12 juin, sous la présidence de E. Tilain, le syndicat des Commissionnaires publics de Lille a accepté la demande de secours faite par la Fédération Nationale pour les Dockers de Dunkerque, la somme de 50 francs fut votée à l'unanimité. Le camarade Charles Platel donna avec précision le compte rendu exact de la situation financière. Saint-Venant donna le détail des secours accordés aux différentes corporations en grève depuis janvier dernier. Le camarade Henri Huleu dénonça quelques faits concernant la corporation et qui nous portent préjudice, notamment la réquisition des commissionnaires par la police pour aider à transporter soit des individus en état d'ivresse, soit des chiens à l'abattoir, services qui ne sont pas rétribués par la Ville. Après une discussion sur ce point, la séance fut levée sans incident.

Le secrétaire: Louis SAINT-VENANT.

FUNERAILLES CIVILES

GROUPE HENRI-GHESQUIERE. — Les membres du groupe disponibles, ainsi que les membres du Parti, Syndiqués et Coopérateurs, sont priés d'assister aux funérailles civiles du fils de notre camarade Crépin, décédé à l'âge de 18 ans, lesquelles auront lieu mardi 15 juin, à 3 heures du soir.

Assemblée à l'Hôpital de la Charité (boulevard de Metz), à 2 heures trois quarts.

Pour le groupe: PLANQUE Albert.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

UNION INTERSYNDICALE de L'HABILLEMENT — Mardi 15 juin, à 7 heures précises du soir, réunion des délégués au Conseil intersyndical. Ordre du jour très important; présence indispensable.

Le secrétaire, M. PORREYE.

SYNDICAT GENERAL DES OUVRIERES EN CONFECTION, DE LILLE ET ENVIRONS. — Mardi à 3 heures de l'après-midi, réunion des ouvrières de la maison Couzineau.

Ordre du jour: situation qui est faite aux ouvrières de la maison..

A 6 heures et demie, réunion des délégués avec les membres du Comité intersyndical.

La Commission.

SYNDICAT DES CHEMINOTS

Les camarades cheminots révoqués sont invités à la réunion, mardi soir, à 6 heures et demie, chez Bailleux, à Hellemmes.

Affaire urgente et secours.

Le Comité des Révoqués.

JEUDI

SYNDICAT GENERAL DES MARCHANDS AMBULANTS, ETALAGISTES ET COLPORTEURS.

Réunion générale de tous les marchands, le jeudi 17 juin, à 4 heures précises du soir, (salle du Point-du-Jour), 4, rue Saint-Gabriel (Fives-Saint-Maurice), près du Marché de Fives.

Ordre du jour: 1. Organisation syndicale. — 2. Réorganisation du Marché de rives.

Les citoyens H. Lobert, conseiller municipal, et F. Groton, adjoint au maire de Lille, délégué aux marchés, seront présents à la réunion.

NOTA. — Devant l'importance de cette assemblée, tous les marchands se feront un devoir d'y assister.

Le Secrétaire: P. JANSSENS.

PARTI SOCIALISTE

Une lettre du citoyen Lauridan au Préfet du Nord

Monsieur le Préfet,

Vous venez de me faire notifier par commissaire spécial que vous me suspendiez des fonctions d'adjoint au Maire d'Halluin, pour avoir, le 1er Mai 1920, prononcé un discours contenant un appel à la violence en vue du renversement de l'ordre de choses établi », ce qui, à votre avis, est une attitude « inconciliable avec les devoirs d'un magistrat municipal qui a la charge d'assurer le respect de la loi ».

Que vous ayez pris pareille mesure, personne ne vous en conteste le droit puisqu'en matière administrative, tous les pouvoirs vous sont dévolus, mais que vous énonciez avant la lettre un jugement sur des faits qui peuvent nécessiter ou la Cour d'assises ou tin non-lieu, ne trouvez-vous pas qu'il y a là un empressement, une hâte qui ne sont guère compagne et compagnon de l'équité et de la logique? C'est ainsi que pèseront les spectateurs débarrassés du sectarisme politique (qui n'a point de borne parce qu'il ne peut avoir d'issue, sinon celle de discréditer le parti et les individualités qui en subissent encore les effets pernicieux).

Les citoyens libres de notre malheureuse République se rappelleront que nous avons à la base même de notre Constitution une déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dont l'article 9 est précis sur ce point: que « tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable ». Une enquête est ouverte sur mon discours de Roncq, des témoins dignes de foi viendront démontrer la véracité de mes explications. L'auteur même du rapport a reconnu que les commentaires apportés par moi devant le juge d'instruction étaient ceux que j'avais donnés le 1er Mai. Malgré cela, vous frappez, alors que, dans ma foi véritable, je suis persuadé que l'instruction n'a rien à me reprocher et reconnaîtra le bien-fondé de mes dires.

Hé quoi! Monsieur le Préfet, l'attaque dirigée contre moi est donc bien injuste que vous avez senti la nécessité de jeter votre épée de Brennus dans la balance de la Justice? Avez-vous si grand besoin de donner des indications aux magistrats qui ne peuvent et ne doivent en recevoir? Voulez-vous à tout prix me livrer pieds et poings liés à la Presse d'en face, (le « Progrès du Nord » excepté, puisque son attitude est restée correcte en la circonstance), voulez-vous, dis-je, offrir à cette presse ce qu'elle réclame à cor et à cri, c'est-à-dire l'abrogation de mes droits politiques? Arriverez-vous à ce résultat honteux pour un pays de martyrs comme le nôtre de faire d'un Ancien Combattant, un mort politique, parce qu'il ne professe pas des idées identiques à celles qui ont illustré les profiteurs de la Victoire et les ont installés sur le pavois couvert de notre sang? Vous avez, je le répète, Monsieur le Préfet, tous les droits en matière administrative. Le Conseil d'Etat n'a qu'un recours limité et ne peut statuer sur les considérants de votre arrêté. Vous le savez mieux que quiconque et votre geste n'a point d'autre excuse que celle de livrer des gages à la réaction.

C'est là que je vous attends pour vous dire: « Prenez garde! ». Souvenez-vous, de mes discours de Roncq et d'ailleurs. Rappelez-vous qu'un gouvernement ne joue pas impunément avec les libertés politiques et qu'en France, en France seulement, pays de générosité sans exemple et de sacrifice sans précédent, une Constitution, celle de 1793, la première vraiment républicaine parce que nettoyée de la tutelle royale, disait en son article 35 et dernier: « Quand le gouvernement viole le droit du Peuple, l'insurrection est pour le Peuple ou pour chaque portion du Peuple le plus sacré et le plus indispensable des devoirs ». Monsieur Naudin qui fit de brillantes études n'ignore pas ce que le Préfet du Nord est censé ne pas savoir et c'est à cette autlure intellectuelle que je fais appel aujourd'hui. N'oubliez pas que nulle révolution, que nulle révolte, que nulle violence n'eussent été possibles et permises en France si le Gouvernement n'avait pas foulé aux pieds les libertés chèrement acquises au prix de la vie d'un grand nombre des nôtres. Aussi Monsieur Naudin ne m'en voudra pas de dire à Monsieur le Préfet: « Continuez, vous travaillez pour nous et pour le triomphe de nos idées ».

Ce triomphe ne sera pas celui de l'anarchie, comme vous voudriez le faire croire, Monsieur le Préfet du Nord, ce triomphe sera celui du socialisme. Nous ne séparons pas, nous, notre Parti de nos idées. Quoi que vous puissiez penser de mes penchants que vous qualifiez d'extrémistes, vous êtes assez au courant de ce qui se passe dans nos Congrès et dans notre Parti pour savoir que, intransigeant sur la discipline, je ne suis fait un point d'honneur de respecter les directives adoptées par la majorité. Vous ne pouvez pas dire que je fais bande à part et que je suis un danger pour mon Parti même. L'attitude que vous jugez inconciliable avec celle d'un magistrat municipal est celle de tous mes camarades socialistes, qu'ils soient élus ou qu'ils ne le soient pas, puisqu'aucun acte d'individualisme ne peut être relevé contre moi. C'est donc le procès de nos élus que vous voulez faire. A ce compte-là, il est impossible de croire qu'aujourd'hui le plus humble de nos militants puisse assumer la charge d'une fonction publique. Rien de plus juste en somme après la victoire du Droit. Il suffisait de nous le dire. C'est fait maintenant et, Monsieur le Préfet, je vous en remercie.

Henri LAURIDAN.

JEUNESSES SOCIALISTES

Section de Canteleu. — Assemblée générale le mardi 15 juin, à 7 heures précises du soir, au siège, « A la Petite Botte de Paille », Grand'Route de Canteleu.

Ordre du jour: 1. Recrutement et propagande. — 2. Causerie sur les inconvénients et méfaits du régime capitaliste. — 3. Questions diverses.

La section de Canteleu fait un pressant appel à tous les jeunes gens de Lomme comme de Lambersart, pour grossir son groupe.

Que tous ceux qui sentent combien l'inégalité et l'injustice sont à la base du régime social actuel, viennent vers nous, affirmer leur foi pour une transformation radicale de la Société, pour que Egalité et Fraternité ne soient plus de vains mots.

Allons, camarades, tous à la Jeunesse Socialiste où en plus d'une éducation socialiste, vous recevez une éducation sportive qui vous distraira.

Les adhésions sont reçues au siège: « A la Petite Botte de Paille. »

Le secrétaire: Henri HOF.

GROUPEMENTS D'ACTION SOCIALE

A SAINGHIN-EN-WEPPES

LIBRE-PENSEE

Réunion générale de la section de libre-pensée, les Droits de l'Homme, chez Mme Vve Lourdeau, à 6 h. du soir, le 27 juin 1920.

Le secrétaire: BEAUREPAIRE.

UNE MORT SUSPECTE

M. Merchier, juge d'instruction, a donné l'ordre de procéder à l'autopsie du corps de M. Edmond Piessens, 43 ans, journalier, rue de Bailleul, 14, dont nous avons relaté hier la mort suspecte.

On croit à un empoisonnement, mais les recherches opérées jusqu'ici n'ont pas permis de définir en quelles circonstances et de quelle façon exacte Piessens aurait succombé.

Cette affaire reste assez mystérieuse par certains côtés. C'est M. le docteur Declerck, médecin légiste, qui serait désigné pour pratiquer cette autopsie qui aurait lieu aujourd'hui.

De la Morgue, le corps a été transporté à la Faculté de Médecine.

TOURISTES

Demandez à tous nos Dépositaires

Le « GUIDE MICHELIN »

LILLE - LA SOMME - YPRES

PRIX: 5 FRANCS

QUARANTE FRANCS DISPARAISSENT

M. Alfred Bouin, 55 ans, cabaretier, 92, rue du Marché, avait quitté sa salle d'estaminet pour aller manger dans sa cuisine, constata à son retour, la disparition d'une somme de 40 francs, dans ce calcul. Il accuse de cette disparition un nommé Van der Ver, et déclare l'avoir vu quitter son estaminet en mettant dans la poche de son veston une poignée de billets de 2 francs, 1 franc et 0 fr. 50.

Van der Ver est recherché par la police. Il aura à fournir des explications et à se disculper de l'accusation du cabaretier.

MARIAGE CIVIL

Aujourd'hui, aura lieu dans la plus stricte intimité, le mariage civil de M. Charles Huart, vérificateur principal des douanes, secrétaire général de la Fédération des Fonctionnaires du Nord, et de Mlle Lucie Quentin.

Nous prions notre ami Huart, ainsi que sa jeune épouse, d'agréer en cette heureuse circonstance, nos félicitations vives, et l'hommage de nos meilleurs vœux.

PETITES NOUVELLES

LE TRUC DU MARCHAND. — Procès-verbal a été dressé à la charge du nommé Denis Rossignol, 26 ans, marchand des quatre-saisons, rue du Pôle Nord, pour tromperie commerciale. Cet individu, vendant des pommes de terre, pesait avec un panier pesant deux cents grammes et qu'il ne tarait seulement que de 100 grammes.

LA VOLEUSE N'ETAIT PAS LOIN. — En comptant, lundi matin, ses économies renfermées dans un coffret, M. Paul Legry, 44 ans, mécanicien, rue des Postes, 161, eut la surprise de constater la disparition d'une liasse de deux mille francs en billets.

A la suite d'une enquête ouverte par la police, on découvrit l'auteur de ce vol qui n'était autre que la voisine et femme de ménage du plaignant.

La coupable ayant remboursé l'argent volé, M. Legry a retiré sa plainte.

AVIS ET COMMUNICATIONS

SAGES-FEMMES. — L'examen préparatoire pour les candidates au diplôme de sage-femme aura lieu au siège de la Faculté de Médecine, le lundi 28 juin et samedi 2 octobre 1920, à 9 heures.

HERBORISTES. — L'examen préparatoire pour les candidats au diplôme d'herboriste aura lieu au siège de la Faculté de Médecine, le samedi 26 juin et vendredi 1er octobre 1920, à 9 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat, 1, rue Jean-Bart.

AVIS

AVIS. — Pour faciliter la reprise des affaires et pour aider au placement rapide des employés et ouvriers, les annonces Demandes et Offres d'Emplois seront comptées à raison de:

Offres d'emplois, la ligne de 20 lettres... 0 50

Demandes d'emplois, la ligne de 20 lettres 0 25

Les annonces avec Réponse écrite au Bureau du Journal ou Prendre Adresse au Bureau du Journal sont acceptées sans AUCUNE augmentation de prix.

Ces prix ne sont accordés que pour les Industriels et Commerçants de la région du Nord.

Sociétés Diverses

COMITÉ AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE. — Mercredi 16 juin, à 11 heures du matin, réunion à la Nouvelle Bourse, salle des Pas-d'hommes.

LES AMIS DE LILLE. — Réunion aujourd'hui mardi 15 juin, à 5 heures, à la Société Industrielle, bureau des « Amis de Lille ».

M. Lebon Didier, délégué de l'Union des Fédérations des syndicats d'initiative de France et des Colonies, fera une causerie sur la taxe de séjour, les modalités de son application; la question des hôtels et sur l'art régional.

MUTUELLE MATERNELLE DU 43e R. I. — Réunion générale le 19 juin 1920, à 15 heures, à la salle d'honneur du 43e R. I. (Citadelle) pour approbation de modifications à apporter aux statuts.

Pour permettre la réorganisation de la société, dont les archives ont été enlevées par les Allemands, en 1914, les membres honoraires sont priés d'envoyer leurs noms et adresses à M. le lieutenant-colonel Garrot, commandant le 43e R. I., président de la Société.

Théâtres Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

DEUX SOIREES EXCEPTIONNELLES

C'est les 16 et 17 courant qu'auront lieu, au Théâtre municipal de Lille, les deux représentations extraordinaires données par la troupe de la Porte-Saint-Martin.

Mercredi 16, nous applaudirons La Dame aux Camélias, et jeudi 17, Le Maître des Forges.

Palais d'Été

Music-Hall | Attractions

LES "MAX-HOLLYS".

Célèbres duettistes comiques

Dimanche, Lundi, Jeudi, Matinée à 3 h. 1/2

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

PRINTANIA

MATINÉE à 3H — SOIRÉE à 8H

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARCQ-EN-BARŒUL

ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

Aujourd'hui mardi, 15 juin, à 7 heures très précises, en la salle du Gymnase, rue Nationale, grand meeting, avec le concours de Rappoport et Raymond Lefebvre, vice-président de l'A. R. A. C.

Tous les anciens combattants se feront un devoir d'y assister.

C'est par erreur que nous avions annoncé la réunion pour mercredi, à 8 heures.

HELLEMMES

ETAT-CIVIL

Naissances. — Beeckmann Géorgette, impasse Delesalle, 7. — Waterlot Léon, cité Basselart, 5. — Marchand Robert, rue Ferdinand Mathias, 80. — Plantade Jean, cité Mullier, 9. — Martin Robert, rue Joseph Bara, 12. — Richard Marie-Thérèse, rue Sadi-Carnot, 202. — Leleu Claude, rue J.-J. Rousseau, 20.

Publications de mariages. — Heste Maurice, comptable à Hellemmes, et Masseron Gabrielle, couturière à Hellemmes. — Place René, représentant de commerce à Lille, et Lambert Berthe, boîtière à Hellemmes. — Gérée Eugène, ferrailleur à Hellemmes, et Lucas Emilienne, sans profession à Hellemmes. — Quain Henri, menuisier à Ascq, et Fauquant Julie, sans profession à Hellemmes. — Debaes Léon, ajusteur à Hellemmes, et Debaes Alphonsine, rattacheuse à Ronchin. — Richard Louis, mortaiseur à Hellemmes, et Blanquart Zélie, journalière à Houplin. — Berlende Jean, employé au chemin de fer à Saint-Georges, et Declercq Gabrielle, sans profession à Hellemmes. — Delbeke Rémi, entrepreneur de transports à Hellemmes, et Devarennes Hélène, sans profession à Hellemmes. — Beaumond Edmond, ajusteur à Lille, et Flamant Madeleine, brodeuse à Lille. — Hallez Georges, employé au chemin de fer à Lille, et Simart Hélène, sans profession à Hellemmes. — Fruchart Gustave, dessinateur à Hellemmes, et Désir Suzanne, confectionneuse à Hellemmes. — Hennebelle Cornil, chauffeur à Hellemmes, et Goeminne Marie, bouchère à Hellemmes.

Décès. — Lagache Marie, femme Brunet, 67 ans, rue Sadi-Carnot, 3. — Dutrieux Georges, 13 ans et demi, rue J.-J. Rousseau, 155. — Duchêne Renée, 15 jours, cour Derwey, 3.

BERSÉE

TOUT S'ARRANGE. — Le nommé François Poope qui avait brutalement mutilé la chèvre de Mme Carlier, ayant payé à cette dernière la somme de 90 francs pour l'indemniser, il n'y eut pas lieu à procès-verbal.

HOUPLINES

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Albert Charlet, hameau de l'Epinette.

Publications. — Roussel Arthur, militaire du 26e R. I. et Hélène Lecher, ménagère.

ALLOCATIONS. — RAPPEL. — Les allocations seront payées mardi prochain, 15 juin 1920, à la Mairie, aux heures habituelles.

ROUBAIX

Bureaux: 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du citoyen Lebas. L'ordre du jour comportait une importante question: L'Energie électrique de Wasquehal a demandé au Conseil municipal l'autorisation d'établir sur le territoire de Comines une prise d'eau de dix mètres cubes par seconde dans la Lys, pour l'alimentation de ses chaudières.

L'eau ainsi utilisée serait restituée, après emploi, au point de départ, sans avoir été aucunement polluée.

Une grave objection a été soulevée: la température de l'eau, au moment de sa restitution à la Lys serait encore de 35° centigrades. Le fait serait susceptible de causer un grave préjudice aux industries riveraines, notamment à celle du lin, dans laquelle l'eau de la rivière joue un grand rôle.

En conséquence, le Conseil refuse d'approuver la demande présentée par l'Energie électrique.

YOLANDE ETAIT SAOULE

Procès-verbal pour ivresse manifeste et publique, rue de la Gare, la nuit dernière, vers minuit, a été dressé à la charge de la nommée Yolande Lefrun, 28 ans, journalière, demeurant rue Nain, 52.

L'IVRESSE VIOLENTE

Dimanche soir, vers six heures, le nommé Louis Péron, 24 ans, zingueur, étant en état d'ivresse, s'est rendu rue de la Paix, cour Lefon, 4, chez son frère et sa sœur. Il entra en discussion avec ces derniers, et les frappa à coups de tête et à coups de pied, injuriant les voisins par le vacarme qu'il causait. La police intervint et le conduisit, non sans peine, au violon. Là, il renouvela ses exploits, brisant tout ce qui lui tombait sous la main.

Péron sera poursuivi pour coups et blessures, ivresse, bris d'objets mobiliers et violation de domicile.

M. le docteur Montaigne a examiné les blessés qui sont peu grièvement atteints.

LES MEFAITS DE L'AMOUR

Une jeune femme, Louise Clarisse, demeurant rue du Tilleul, 107, brutalisée par son ami, Charles Renson, couvreur à Roubaix, avec qui elle vit maritalement, a requis deux agents d'intervenir. Elle a été invitée à déposer plainte.

UN HOMME TENTE DE SE COUPER LA GORGE

Henri Dervaux, 30 ans, charpentier, demeurant à Hem-aux, rue du Havre, 315, a tenté de se suicider dimanche, vers 5 heures, au domicile de ses beaux-parents, les époux Vandenbroucke, cabaretiers, boulevard de la République, 2.

Il était venu rechercher sa femme, qui avait quitté le domic